

Compte rendu n° 05/2019
séance du Conseil Municipal du 13 mai 2019

Le 13 mai 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Laura VIRET, Marie-Laure DESBIOLLES, Jean-Paul COUTY, Martine DUSONCHET, Lionel LERDUNG, Alain BRUCHEZ (*procuration*), Jean-Michel JACQUES (*procuration*).

ABSENT(ES) ESCUSE(ES) : Lionel VERNAY et Pascale VULIN.

DELIBERATION

⇒ **Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.

- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet, en raison d'une augmentation de charge de travail au secrétariat de la mairie,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juin 2019,

Filière : administratif,

Cadre d'emploi : adjoint administratif territorial

Grade : adjoint administratif: - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 2

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposées.

ACCEPTE la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 07
- votants : 09

Pour : 08

Contre : 0

Abstention : 01

Fin à 21h00

